

# Nos 3 villages

ITTRE, HAUT-ITTRE & VIRGINAL

Bulletin d'Informations Communales / Janvier 2026

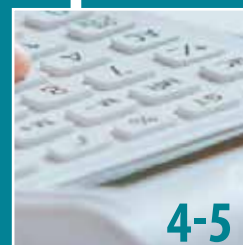


n°216

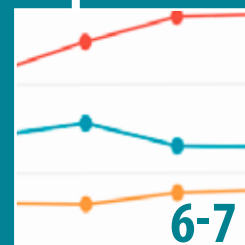
sommaire



PFAS



BUDGET



COÛT VÉRITÉ

## ÉDITO : 2026 : UNE ANNÉE SOLIDAIRE AVEC NOS CONCITOYENS.

C'est au nom du Collège communal, du Conseil Communal mais aussi de notre Administration que je vous souhaite une bonne et heureuse année 2026.

2026 sera une année difficile notamment pour les équipes du CPAS, confrontées à de nouvelles missions avec l'arrivée de personnes exclues du chômage. Ces défis devront être relevés en préservant ce qui fait l'essence même de l'action sociale : l'écoute, le respect, la discrétion et l'humanité, tant pour les personnes demandant une aide que pour celles qui, indirectement, auront besoin de soutien.

2026 sera aussi une année cruciale pour la commune car, comme vous le savez, si l'année qui suit les élections communales est l'année de la mise en place des projets via le Plan Stratégique Transversal, la seconde voit le lancement de ces projets dont l'aboutissement se fera dans plusieurs années. Avec faut-il le rappeler une diminution notable des interventions financières de la Région et de l'Etat Fédéral.

Mais nous restons positifs, nous connaissons les contraintes qui nous sont imposées et notre seul but est de persévérer dans la mise en place de projets au bénéfice de notre population.

Des bonnes nouvelles nous sont parvenues au cours du mois de décembre, fruit d'un travail important des acteurs politiques, de l'administration mais aussi et surtout l'engagement actif de nombreux citoyens.

Ainsi, la Maison rurale de Haut-Ittre connaîtra une avancée significative en 2026 grâce à l'obtention d'un subside de 550 000 €, accordé avec l'appui de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR), où les citoyens jouent un rôle central.

D'autres projets portés par la CLDR verront également le jour, notamment l'aménagement du parc Bauthier, qui pourra bénéficier d'un subside de 331 203,91€.

Le dossier est actuellement chez la ministre et nous attendons sa signature. À cela, il faut ajouter le lancement de trois projets issus du budget participatif.

Un autre projet primordial est l'autorisation de construire une Zone d'Immersion temporaire sur le Ry de Baudémont afin de protéger les habitants de la rue de Huleu et de la rue de Virginal. Nous remercions vivement les propriétaires des terrains pour leur collaboration indispensable. Sans leur accord ce projet n'aurait pu se faire. Nous venons de recevoir un subside de 55 000 € de la part de la Province du Brabant wallon et nous sommes

en négociation avec la Région puisque ce projet entre dans le cadre du fonds Européen Belini.

Ensuite, le Conseil communal a autorisé Musique class'Ittre à être le maître d'œuvre de la réfection de l'orgue de Virginal créé par le facteur d'orgues Van Peteghem. C'est un instrument rare au niveau de notre pays et sa réfection aurait coûté plus de 150 000 € à la commune. Grâce à l'organisation du festival des orgues, une mécène offre la somme à l'asbl pour la réfection de l'orgue.

Enfin, le Syndicat d'initiative change de nom pour être conforme au nouveau code du Tourisme de la Région wallonne et devient Office du Tourisme d'Ittre. Cette asbl est composée majoritairement de citoyens.

Nous verrons dans quelques temps des changements importants dans la manière de mettre notre commune en avant.

Comme vous le voyez, pour avancer sur des projets concrets, nous avons besoin de toutes nos forces et cela sera d'autant plus vrai en 2026.

Bonne année et surtout bonne santé et que vos rêves se réalisent.

> Pour le Collège, Christian Fayt, Bourgmestre



## RCA SPORT'ITTRE



### VACANCES DE CARNAVAL : STAGES DE JUDO ET MULTISPORTS



Durant les vacances de carnaval, le hall omnisports de Virginal accueillera des stages pour enfants :

Une semaine multisports (du 16 au 20 février) sera organisée par l'ASBL Cool Kids et une semaine de judo (du 23 au 27 février) sera organisée par le Judo Club Ittre.

Retrouvez plus d'informations sur notre site web ([www.sport-ittre.be](http://www.sport-ittre.be)).

### NOUVEAU À SPORT ITTRE : ACTIVITÉ PICKLEBALL !

Depuis novembre, Sport Ittre a lancé une nouvelle activité dans son hall de sport : des séances de pickleball (mélange de tennis, badminton et tennis de table) !

Plusieurs créneaux sont possibles (semaine et week-end).



N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez tester (activité ludique dans une ambiance conviviale).

### AUTRE NOUVEAUTÉ : SÉANCES VTT POUR ENFANTS



À partir du 7 mars, Sport Ittre lance des séances VTT pour les enfants de 9 à 12 ans.

Au menu : séances encadrées par un moniteur licencié en éducation physique tous les samedis de 9h à 11h

(parcours principalement dans le bois de la Houssière). Session printemps 2026 (80€ pour 10 séances) : 7/03, 14/03, 21/03, 4/04, 11/04, 25/04, 16/05, 30/05, 6/06 et 13/06

### PLANNING DE NOS COURS COLLECTIFS

Sport Ittre vous propose plusieurs cours collectifs :

- Marche (lundi de 10h30 à 11h30),
- Course à pied (mardi et jeudi de 18h30 à 19h30),
- Pilates (mercredi de 10h à 11h et de 11h à 12h et vendredi de 9h45 à 10h45),
- Yoga (jeudi de 10h30 à 11h30),
- Dance Fitness (vendredi de 11h à 12h) et
- Pickleball (samedi de 15h30 à 17h et dimanche de 14h à 15h30).

### Vous souhaitez plus d'infos ?

Contactez-nous : [sportittre@ittre.be](mailto:sportittre@ittre.be) – 067/79.10.34  
[www.sport-ittre.be](http://www.sport-ittre.be) - [www.facebook.com/rcasportittre](https://www.facebook.com/rcasportittre)



## SENIORS AT THE MOVIES

Film, suivi d'un goûter: 12,05€  
 (à payer sur place)  
 Séance dès 13h30



**CHASSE GARDÉE 2**  
**LE MARDI 10 FÉVRIER**



**CHERS PARENTS**  
**LE MARDI 10 MARS**

Informations et réservations:

Commission des aînés: Arthur Deghorain: 0475 59 86 05



## VOYAGE DES AÎNÉS :

**Premier voyage,**  
**le JEUDI 26 MARS à**  
**ROCHEFORT:**

- visite du château de Lavaux-Sainte-Anne
- repas au restaurant « La Gourmandise » à Rochefort
- visite et dégustation à la brasserie de La Lesse à Rochefort (Eprave)



Prix : 60 €.

Paiement avant le 1<sup>er</sup> avril, pour confirmer votre réservation.

Départ:

Virginal (Plateau du Tram) à 8h15

Ittre (église) à 8h30

Réservations et renseignements:

Arthur Deghorain: 0475/ 59.86.05

### ATTENTION:

Réservation obligatoire avant paiement. Les paiements se font sur le compte n° BE 72 091 000 15 39 16 de l'administration communale avec comme communication: **Rochefort**



## PFAS: UN COMBAT QUI A PORTÉ SES FRUITS.



### HISTORIQUE ET CONTEXTE

À la suite de la diffusion, en novembre 2023, d'une émission consacrée aux PFAS, les bourgmestres ont reçu, à titre informatif, les résultats des analyses relatives à la présence de PFAS dans l'eau de distribution.

La commune d'Ittre étant alimentée par plusieurs secteurs, les données montraient que les valeurs restaient inférieures au seuil de 100 ng/l pour les 20 PFAS, l'eau étant donc potable. Le taux de PFAS demeurerait néanmoins élevé, oscillant entre 60 et 85 ng/l selon les zones.

Fin juillet, le Bourgmestre est informé par une représentante de la SWDE de l'intention de la société d'installer des unités de filtration afin de réduire ces concentrations.

### DES INFORMATIONS INCOMPLÈTES ET UNE RÉACTION IMMÉDIATE

Fin octobre 2024, un citoyen informe le Bourgmestre avoir reçu les résultats concernant les 4 PFAS les plus problématiques pour Ittre. Or, ces données n'avaient jamais été transmises à la commune.

Une intervention immédiate est alors réalisée auprès de la SWDE, qui fournit ces mesures. Il apparaît que ces 4 PFAS représentent parfois plus de 30 % du taux global des 20 PFAS.

Interrogée sur l'état d'avancement des démarches, la SWDE indique :

- pour Ittre, que le dossier est traité en priorité élevée et que la rédaction du cahier des charges est en cours ;
- pour Haut-Ittre, que les offres des entrepreneurs pour les travaux de génie civil viennent d'être reçues.

### UN CONSTAT DE STAGNATION

Début janvier, une réunion se tient entre la commune, le

service urbanisme, la fonctionnaire déléguée et la SWDE. Le constat est clair : aucune avancée concrète n'a encore été réalisée.

La commune accorde alors un délai de quinze jours à la SWDE pour déposer un dossier complet et propose son aide pour l'introduction des permis d'urbanisme. Malgré cette disponibilité, aucun document n'est transmis dans les délais.

Face à cette situation, le Bourgmestre sollicite l'intervention, en commission, de la députée Lambelin auprès du Ministre de l'Environnement. La problématique prend alors une ampleur médiatique.

### UNE AVANCÉE DÉCISIVE

Le 10 février, une réunion se tient chez le Ministre Coppieters sur la question des PFAS.

Le Bourgmestre y annonce que la SWDE a finalement introduit, le 7 février, une demande de permis pour l'installation d'une unité de filtration à Haut-Ittre. Une seconde demande est annoncée pour le site de la Ferme du Pou.

Toutefois, le premier dossier est jugé incomplet par les services de la Fonctionnaire déléguée et le second n'est pas encore parvenu à la commune.

### UNE SOLUTION PLUS RAPIDE : L'INTERVENTION DE VIVAQUA

Une information majeure émerge néanmoins de cette réunion : Vivaqua propose de renforcer la fréquence de réactivation des charbons actifs de son usine de traitement d'Écaussinnes. Cette mesure permet de réduire significativement les concentrations des 20 PFAS, ainsi que celles des 4 PFAS les plus problématiques.

Cette solution présente un avantage essentiel : elle peut être mise en œuvre beaucoup plus rapidement que l'installation de nouvelles unités de filtration, laquelle nécessite permis, marchés publics et travaux. Elle implique toutefois une concertation entre Vivaqua et la SWDE.

| Nom ZDE  | Date pré. | Somme PFAS (20) en ng/l | Somme PFAS (4) en ng/l |
|----------|-----------|-------------------------|------------------------|
| Ittre    | 13.09.24  | 5                       | 0 (*)                  |
| Virginal | 19.09.24  | 64                      | 22                     |
| Ittre    | 07.10.24  | 4                       | 0 (*)                  |
| Virginal | 07.10.24  | 75                      | 25                     |
| Virginal | 29.10.24  | 86                      | 25                     |
| Ittre    | 21.11.24  | 4                       | 0 (*)                  |
| Virginal | 21.11.24  | 73                      | 23                     |
| Ittre    | 03.12.24  | 3                       | 0 (*)                  |
| Virginal | 12.12.24  | 76                      | 25                     |
| Virginal | 16.12.24  | 60                      | 18                     |

Il faut aussi savoir que, dès mai 2023, la SWDE a pris comme mesure d'alimenter le secteur d'Ittre avec de l'eau provenant des pompages de Baulers et de l'INBW, non affectés par les PFAS (\*).

### SANTÉ PUBLIQUE ET MESURES DE PRÉCAUTION

Par ailleurs, le Ministre a exprimé la volonté de mettre en place un biomonitoring, comparable à celui réalisé à Ronquières, afin d'évaluer la présence de PFAS dans le corps humain. Les modalités de ce suivi sont communiquées par la Région wallonne fin mars – début avril.

La valeur-cible fixée est de 4 ng/l en 2028. Les taux mesurés sont 6 à 8 fois supérieurs. La volonté de la commune est claire : réduire ces concentrations le plus rapidement possible.

Le Ministre, les scientifiques et la SWDE confirment que l'eau de distribution reste potable. Néanmoins, par principe de précaution, la commune a agi dès novembre 2023 en mettant en place :

- la fourniture d'eau en bouteille dans les crèches ;
- l'installation de fontaines à eau dans toutes les écoles.

### DES RÉSULTATS CONCRETS

Convaincus que la solution proposée par Vivaqua était la plus rapide et la plus efficace, des échanges directs ont eu lieu entre la Directrice générale de Vivaqua et le Bourgmestre.

Les travaux ont été finalisés fin août 2025 et, dès septembre, la qualité de l'eau distribuée à Ittre et Virginal s'est nettement améliorée.

Les tableaux comparatifs des analyses réalisées entre septembre et décembre 2024, puis sur la même période en 2025, démontrent une diminution significative des taux de PFAS.

### CONCLUSION

Les résultats sont sans équivoque : se battre pour la santé de nos concitoyens est un combat qui porte ses fruits.

| Nom ZDE  | Date pré. | Somme PFAS (20) en ng/l | Somme PFAS (4) en ng/l |
|----------|-----------|-------------------------|------------------------|
| Ittre    | 05.09.25  | 15,6                    | 2,8                    |
| Virginal | 05.09.25  | 29                      | 6,2                    |
| Virginal | 11.09.25  | 13,2                    | 0                      |
| Ittre    | 12.09.25  | 11,1                    | 1,2                    |
| Ittre    | 02.10.25  | 10,2                    | 0                      |
| Virginal | 02.10.25  | 11,7                    | 0                      |
| Ittre    | 07.10.25  | 11,4                    | 0                      |
| Virginal | 07.10.25  | 15,8                    | 0                      |
| Ittre    | 07.11.25  | 1,3                     | 0                      |
| Virginal | 07.11.25  | 23,9                    | 0                      |
| Ittre    | 14.11.25  | 1,2                     | 0                      |
| Virginal | 14.11.25  | 24,2                    | 0                      |



## C.P.A.S. - LE BUDGET 2026



Ce budget 2026 n'a, à nouveau, pas été facile à boucler.

Les diverses mesures prises à d'autres niveaux de pouvoirs vont impacter de manière

significative les finances de notre CPAS mais également les finances communales via la dotation au CPAS. Je pense bien évidemment à l'exclusion des chômeurs et peut être aussi à l'exclusion des malades de longue durée, la modification de la gratuité scolaire dans l'enseignement primaire, l'augmentation du minerval pour les étudiants, la suppression des subsides liés à la pauvreté infantile, la suppression de la subvention accordée pour le tuteur énergie, la suppression de la subvention à la formation pour les bénéficiaires du CPAS, ce qui va amener de la précarité dans les ménages.

Toutes les personnes se retrouvant sans allocation ou avec des revenus diminués ou avec des charges supplémentaires vont ou pourraient se présenter au CPAS pour que nous leur venions en aide. **Bien évidemment, ces aides ne seront accordées que si les personnes sont dans les conditions pour pouvoir en bénéficier.**

Dans ce budget 2026, nous avons partiellement tenu compte de cette situation mais la première modification budgétaire de juin 2026 sera un moment clé et nous permettra d'affiner plus précisément les demandes qui seront adressées au CPAS et de modifier les chiffres du budget 2026 en conséquence.

Pour les exclus du chômage de la première vague (qui arriveront entre le 1er janvier et le 30 juin 2026), nous avons budgété une somme de 250.000 € aussi bien en dépenses qu'en recettes (remboursement à 100 % la première année).

Pour les exclus de la deuxième vague (qui arriveront à partir du 1er juillet 2026), une somme de 100.000 € a été budgétée en dépenses et 75.000 € en recettes (remboursements à hauteur de 75 %).

Le budget 2026, en prévision de recettes et de dépenses à l'ordinaire, s'élève à 5.166.467 € alors qu'en 2025, le budget initial était de 4.541.244 €, soit une augmentation de 625.223 €. En 2025, l'augmentation par rapport à 2024, n'était que de 265.020 €.



Si l'on compare le budget ajusté de 2025 après deux modifications budgétaires et le budget initial de 2026,

nous constatons une augmentation de 325.549 €. En 2025, l'augmentation par rapport à 2024, n'était que de 117.616 €.

Au niveau des dépenses pour l'ensemble du personnel, il a été tenu compte d'une indexation des salaires de 2 %, des augmentations barémiques auxquelles le personnel peut prétendre et de l'augmentation de la valeur du titre repas. Les dépenses de personnel au budget initial sont de 3 023 215 € pour 2026.

Il est vrai que dans ce budget, le poste traitement reste considérable. Mais le but premier du C.P.A.S. étant le service aux citoyens, il est tout à fait concevable que la masse salariale soit importante, car comment rendre des services sans personnel.



Pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, elles sont en légère augmentation.

En aide sociale, le Forem nous informe que 99 personnes seraient concernées par l'exclusion des allocations de chômage sur notre commune. Sur base d'analyses effectuées, un tiers de ces personnes pourraient être dans les conditions pour pouvoir bénéficier d'un revenu d'intégration sociale (RIS). Mais que se passera-t-il pour les autres exclus qui représentent quand même près de 70 personnes ou ménages.

Les ménages ou personnes qui ne rentreront pas dans les conditions pour pouvoir bénéficier du RIS, vont-elles demander des aides sociales ? Tout en sachant que les aides sociales ne sont pas remboursées ... Une somme de 5.000 € a été inscrite dans ce budget. Cette somme sera-t-elle suffisante ?

Au niveau des dépenses de transfert, et c'est là que l'on retrouve les dépenses d'aide sociale, les dépenses passent de 1.100.035 € à 1.461.182 €, soit une augmentation de 361.147 €, ce qui représente 33 % d'augmentation.

N'oublions pas que c'est maintenant le CPAS qui va devoir remettre les nouveaux bénéficiaires du RIS au travail, sur base d'un article 60 ou 61. Ce qui n'était pas le cas précédemment. Trouverons-nous assez de partenaires pour remettre au travail ces nouveaux bénéficiaires du RIS ?

Par rapport aux recettes dans les fonctions aide sociale et réinsertion socioprofessionnelle, elles n'augmentent que de 263.150 € soit un déficit de près de 100.000 € tout en sachant que le remboursement du RIS pour les personnes exclues en janvier 2026 sera de 100 % la première année, 90 % la deuxième, 80 % la troisième et 75 % à partir de la quatrième année alors que le RIS accordé aux exclus à partir de juillet 2026 ne sera remboursé qu'à concurrence de 70 %.

Nous devons rester encore plus attentif aux budgets des années suivantes car le remboursement pour les

chômeurs exclus va diminuer d'année en année pour en arriver à un remboursement de 70 % ou 75 %.

Comme chaque année, il est très difficile d'estimer le montant des dépenses d'aide sociale et plus particulièrement cette année.

Le surcroît de travail amené par l'augmentation du nombre de dossiers à traiter ne va-t-il pas nous amener à devoir engager du personnel ? Dans ce budget, nous n'avons pas prévu de recrutement supplémentaire.

Pour ce qui concerne l'accueil de la petite enfance, encore une mauvaise nouvelle, la réforme MILAC ne sera pas réalisée dans son entièreté. Depuis plusieurs années, l'ONE nous disait que la subvention en personnel passerait de 1 ETP à 1,5 ETP pour 7 enfants. Cette mesure ne verra pas le jour et nous ne devrions pouvoir continuer à bénéficier que de la subvention actuelle qui est égale à 1 ETP. Le déficit des crèches ne sera donc pas réduit.

Par rapport à l'extraordinaire, une série de projets ont été reportés et sont donc réinscrits en 2026.

Pour boucler ce budget, il faut aussi savoir que l'entièreté des réserves à l'ordinaire et qui représente quand même 314.913 €, a été prélevée. Plus aucun prélèvement ne sera donc possible lors des modifications budgétaires à venir.

Malgré toutes ces mauvaises nouvelles qui impactent et impacteront financièrement le CPAS et la commune dans les années à venir, le C.P.A.S. continuera à remplir ses missions obligatoires mais ne se contentera pas de se limiter à celles-là. Tous les services rendus aux citoyens seront maintenus pour 2026 (livraison de repas à domicile et dans les écoles, le service accueil de la petite enfance, les aides familiales, ...).

Enfin, le montant de l'intervention communale pour 2026 passe de 1.579.524 € à 1.695.237 €, soit une augmentation de 115.716 € représentant 7 %.





## BUDGET COMMUNAL 2026: UN BUDGET PRUDENT FACE À UNE SITUATION INCERTAINE



Comme chaque année, la commune établit un budget pour assurer les services du quotidien : routes, éclairage public, écoles, aide sociale, sécurité, bâtiments communaux, sport, culture, environnement, ...

Pour 2026, ce budget a été préparé dans un **contexte financier difficile et incertain**.

Certaines rentrées d'argent ne sont pas garanties et les coûts augmentent. Face à cette situation, la commune a fait le choix de la prudence et de la responsabilité.

### DES RENTRÉES D'ARGENT MOINS SÛRES

La commune prévoit **14,05 millions d'euros de recettes**, soit un peu plus qu'en 2025.

Cependant, toutes ces recettes ne sont pas assurées. Une aide régionale importante, appelée *Plan Marshall*, diminue de **243.000 €**. Cela signifie **moins d'argent pour la commune**.

D'autres aides restent stables, mais le contexte général oblige à rester vigilant.

### DES DÉPENSES CONTRÔLÉES

Les dépenses prévues s'élèvent à **14,00 millions d'euros**.

Les dépenses de personnel augmentent principalement à cause de l'indexation des salaires.

Un effort important a été fait pour **réduire les dépenses courantes** (fonctionnement, énergie, fournitures), avec une baisse de près de **300.000 €**, sans diminuer les services à la population.

Les contributions à la police et au CPAS augmentent.

### INVESTIR, MALGRÉ LES INCERTITUDES

Malgré ce contexte compliqué, le budget se termine avec un résultat positif.

En 2026, environ **1,13 million d'euros à l'extraordinaire** seront investis pour améliorer le cadre de vie, notamment:

- les routes et trottoirs,
- les bâtiments communaux,
- l'éclairage public.

Ces investissements sont réalisés avec prudence et bénéficient en partie de subsides régionaux.

### EN RÉSUMÉ

Le budget communal 2026 est un budget :

- **prudent**, face à une situation financière incertaine,
- **équilibré**, sans dépenses excessives,
- **tourné vers l'avenir**, grâce à des investissements utiles.

Ce budget vise avant tout à **protéger les citoyens** et à garantir des services de qualité, malgré un contexte économique difficile.



## COMMENT LA COMMUNE D'ITTRE, MET-ELLE EN ŒUVRE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ?



Depuis octobre 2025, les bâtiments communaux entourant la salle polyvalente de Virginal sont chauffés grâce à des déchets de bois revalorisés, permettant ainsi de remplacer 270.000 kWh d'énergie fossile (gaz et mazout) par an par du bois. Un combustible local, renouvelable, moins cher et dont la combustion est neutre en CO2.

**Une chaufferie bois pour 4 bâtiments : La salle polyvalente, l'école maternelle, la maison Chateau et la crèche du CPAS.**

À l'initiative de l'échevin de l'environnement et de l'énergie, la commune d'Ittre a fait appel à Coopeos et ses partenaires pour l'installation, le financement, l'approvisionnement en bois, la mise en place d'un programme de sensibilisation et la maintenance de la chaufferie sur une durée de 10 ans.

Concrètement, trois anciennes chaudières au gaz et

une au mazout ont été remplacées par une chaudière bois de 130 kW, permettant de chauffer l'ensemble des bâtiments via un réseau enterré de 100 mètres. Cette chaufferie est intégrée dans le bâtiment de la salle polyvalente. Un silo construit sur le parking et contenant les plaquettes de bois complète le dispositif et est rempli dès qu'il est vide par un camion souffleur.

### Quels bénéfices pour la commune d'Ittre ?

- Diminution des émissions de CO2 de 78 tonnes par an, équivalent aux émissions annuelles moyennes de 37 Wallons pour se chauffer.
- Combustible produit localement à partir de déchets de bois non valorisables autrement, provenant de l'économie circulaire.
- Sensibilisation à la transition énergétique avec un projet sensibilisant les élèves, le personnel, les citoyens, ainsi que les acteurs publics et privés de la région à la transition énergétique et au développement durable.
- Réduction de la facture énergétique grâce à un combustible en moyenne deux fois moins cher que le mazout.
- Investissement de départ limité grâce à un subside de la Région wallonne dans le cadre du programme POLLEC



coopeos



### Légende

1. Silo de stockage de plaquettes de bois
  2. Chaudière à plaquettes de bois
  3. Ballon de stockage d'eau chaude
  4. Groupe de pulsion pour assurer la ventilation de la salle polyvalente
- ..... Réseau enterré  
— Réseau aérien



## COMPRENDRE LA TAXE DÉCHETS : LE "COÛT-VÉRITÉ" EXPLIQUÉ

Il est important de rappeler de manière claire comment fonctionne la participation financière des citoyens dans la gestion des déchets ménagers, communément appelée la « taxe poubelles », ou plus officiellement le coût-vérité des déchets.

Ce mécanisme a été instauré en 1996 par le ministre de l'Environnement Lutgen, avec un principe fondamental: « pollueur = payeur ». La législation régionale impose aux communes de faire supporter aux citoyens le coût réel de la gestion des déchets. En cas de non-respect, des sanctions financières sont prévues. La commune est donc tenue d'appliquer ce cadre légal.

Ainsi, depuis 1996, à chaque fois qu'une adaptation de la participation financière a été nécessaire, il nous est paru essentiel d'en expliquer le contexte. La gestion des déchets est une matière complexe, qui apporte son lot d'incompréhensions et souvent aussi entraîne dans le chef de quelques-uns des termes grossiers ou des contre-vérités. C'est pourquoi les chiffres, tableaux et graphiques restent les meilleurs outils pour appréhender la réalité des coûts.

### COMMENT EST CALCULÉ LE COÛT-VÉRITÉ ?

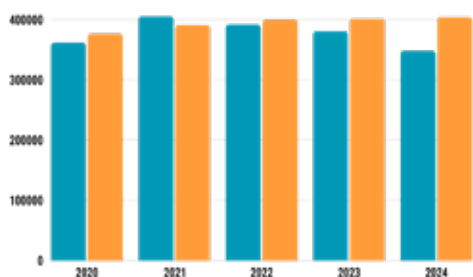
Chaque année, la commune établit son budget. Le coût-vérité appliqué pour une année donnée (par exemple 2026) se base sur les coûts réels constatés deux ans plus tôt, soit ceux de 2024, qui ne sont connus qu'à la fin de l'année 2025.

La Région wallonne impose que le taux de couverture des coûts se situe entre 95 % et 110 %. En dessous de 95 %, la commune est obligée d'augmenter la taxe et de payer la différence.

En 2024, le taux de couverture à l'itre était de **86 %**, ce qui rend une adaptation inévitable.

Contrairement à ce qui est parfois entendu, ce système ne permet pas à la commune de « faire du bénéfice ». Les tableaux comparatifs des recettes et des dépenses depuis 2020 montrent clairement que la commune compense les pertes.

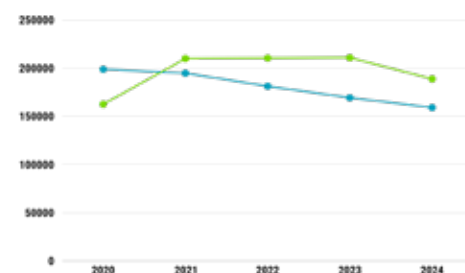
|      | Total recettes | Total dépenses | Différence |
|------|----------------|----------------|------------|
| 2020 | 361 511        | 376 324        | -14 813    |
| 2021 | 404 923        | 390 513        | 14 410     |
| 2022 | 391 854        | 399 466        | -7 612     |
| 2023 | 380 330        | 401 143        | -20 813    |
| 2024 | 348 085        | 403 533        | -55 448    |



### RECETTES ET DÉPENSES : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Les principales recettes proviennent :

- de la vente des sacs-poubelle,
- du forfait déchets.



|      | Vente sacs | Forfait | Total recettes |
|------|------------|---------|----------------|
| 2020 | 198 991    | 162 520 | 361 511        |
| 2021 | 194 863    | 210 060 | 404 923        |
| 2022 | 181 284    | 210 570 | 391 854        |
| 2023 | 169 319    | 211 011 | 380 330        |
| 2024 | 159 190    | 188 895 | 348 085        |

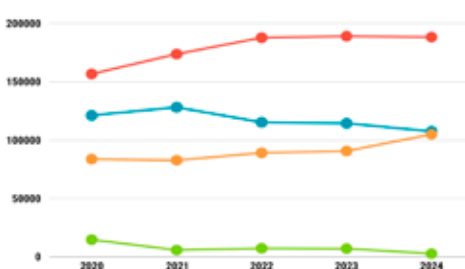
### Pourquoi les recettes diminuent-elles ?

On constate une baisse significative des recettes liées à la vente des sacs blancs, pour plusieurs raisons positives :

- l'élargissement des déchets acceptés dans les sacs bleus, moins coûteux ;
- la mise en place de la collecte séparée des déchets organiques via les sacs verts ;
- une prise de conscience croissante des citoyens visant à réduire la production de déchets.

### Les principales dépenses concernent :

- la collecte des déchets,
- le traitement (incinération),
- la gestion du parc à conteneurs.



|      | Parc à Conteneurs | Traitement | Collecte | Autres | Total dépenses |
|------|-------------------|------------|----------|--------|----------------|
| 2020 | 156 724           | 121 194    | 83 715   | 14 691 | 376 324        |
| 2021 | 173 769           | 128 168    | 82 754   | 5 822  | 390 513        |
| 2022 | 187 811           | 115 283    | 89 096   | 7 276  | 399 466        |
| 2023 | 189 032           | 114 427    | 90 644   | 7 040  | 401 143        |
| 2024 | 188 293           | 107 536    | 104 969  | 2 735  | 403 533        |

### Pourquoi les dépenses augmentent-elles ?

Si le coût du traitement diminue grâce à une baisse de 11 % du tonnage des sacs blancs, d'autres postes augmentent fortement :

- le coût de la collecte a augmenté de 25 % ;
- la gestion des parcs à conteneurs a augmenté de 20 %.

À cela s'ajoute un élément important : l'INBW a accumulé un déficit de plus de 6 millions d'euros dans la gestion des parcs à conteneurs. Ce déficit est répercuté sur les communes pour les années 2025 et 2026.

### Et pourquoi un déficit pour les parcs à conteneurs ?

- Parce qu'ils restent les seuls gratuits de Belgique et que nous avons de nombreuses personnes des autres provinces qui venaient déverser sur nos parcs à conteneurs, sans aucun contrôle, augmentant ainsi de manière considérable le tonnage à traiter.
- La Région wallonne impose de trier plus.
- Plus on trie plus que cela coûte cher à l'Inbw car il faut trouver des sociétés capables de traiter ces produits spécifiques.
- Seuls les papiers et cartons rapportent, le fer et le bois oscillent d'année en année et donc tout le reste coûte.
- Une augmentation de personnel pour répondre à l'agrandissement des PAC et pour garantir la sécurité du personnel.

Cela a amené des mesures qui devaient à la fois permettre à nos concitoyens de continuer à bénéficier d'un certain nombre de passages gratuits au parc à conteneurs ; tout en limitant l'accès aux personnes extérieures à la commune.

### UNE RÉUNION D'INFORMATION POUR ALLER PLUS LOIN

Conscients que la gestion des déchets et le mécanisme du coût-vérité soulèvent de nombreuses questions, nous vous invitons à une réunion d'information au cours de laquelle le fonctionnement de ce système sera expliqué de manière détaillée.

Les résultats des mesures mises en place pour les parcs à conteneurs y seront présentés et toutes vos questions pourront être posées.

Cette rencontre permettra également de mieux comprendre pourquoi, dans la gestion des déchets, le poste de dépense le plus important n'est pas la collecte, mais bien celui des parcs à conteneurs.

Certaines remarques reviennent régulièrement, notamment celle-ci : « C'est honteux, on nous a toujours dit que nous ne

paierions pas de taxes lors de l'installation de l'incinérateur » (1980). Indirectement c'est vrai.

On vous l'expliquera lors de la réunion d'information.



## POUR CONCLURE

À titre d'information, il y a une dizaine d'années déjà, nous avons attiré l'attention sur une réalité parfois difficile à entendre: «Plus le citoyen trie, plus cela lui coûte cher». Cette affirmation, qui nous avait alors valu de vives réactions de la part de l'INBW, a pourtant été reprise récemment dans l'émission «Enquêtes» de la RTBF, confirmant qu'il s'agit d'un constat partagé bien au-delà de notre commune.

C'est dans cet esprit de transparence et de dialogue que, avec l'INBW, nous souhaitons informer les citoyens, expliquer les enjeux actuels et répondre de manière claire à toutes les interrogations.

### INVITATION À LA RÉUNION D'INFORMATION SUR LA GESTION DES DÉCHETS

12 FÉVRIER 2026 - 19H30  
SALLE POLYVALENTE DE VIRGINAL



## JOURNÉE WALLONNE DE L'EAU

«Les Journées Wallonnes de l'Eau», est un événement annuel en Wallonie, qui propose des activités gratuites (balades, conférences, ateliers, etc.) pour sensibiliser le public à l'importance de l'eau et de ses milieux aquatiques, en lien avec la Journée Mondiale de l'Eau (22 mars).

C'est dans le cadre de ces journées que nous vous invitons à participer à la visite guidée de la station d'épuration de Bois-Seigneur-Isaac, mise en service le 19 août dernier.

D'une capacité de 600 équivalents-habitants, elle permet d'assainir les eaux usées d'une partie des habitations de Haut-Ittre, contribuant ainsi à la protection des rivières locales et à la qualité de l'eau.

La station de Bois-Seigneur-Isaac est la deuxième en Brabant wallon à fonctionner à l'aide de ce procédé épuratoire présentant de nombreux avantages. En effet, il s'agit d'une solution peu énergivore, parfaitement



intégrée au paysage, favorable à la biodiversité et adaptée aux zones rurales.

Elle est également la deuxième, après la station d'Ittre, à contribuer au redressement écologique du Ry Ternel.

Réservez d'ores et déjà la date dans votre agenda.

La visite aura lieu le **29/03/2026, entre 10h et 16h.**

Plus d'informations dans le bulletin communal du mois de mars.



## EXPRESSION POLITIQUE APIC

### VŒUX ET PERSPECTIVES POUR 2026

À l'aube de cette nouvelle année, APIC adresse à l'ensemble des citoyennes et citoyens ittrois ses vœux les plus sincères pour 2026: une année de santé, de solidarité, de projets porteurs et de confiance partagée dans l'avenir de notre commune.

L'année 2025 a été marquée par un travail de fond visant à nous approprier pleinement notre rôle de conseillers communaux. Nous avons cherché le juste équilibre entre un regard critique indispensable et une attitude résolument constructive, toujours guidée par l'intérêt général. Nos actions ont notamment porté sur la proposition d'une taxe déchets plus équitable, fondée sur le principe du pollueur-payeur, ainsi que sur le renforcement de la participation citoyenne, que nous avons constamment relayée et encouragée.

Nous avons également formulé des propositions concrètes pour améliorer la transparence des choix politiques et la qualité des débats au sein du conseil communal. Lors des discussions budgétaires, nous avons attiré l'attention sur l'équilibre délicat des finances communales et sur les adaptations structurelles nécessaires pour garantir, à moyen et long terme, une gestion saine, rigoureuse et responsable. Tout au long de l'année, nous avons soutenu et dynamisé les synergies, notamment entre

le CPAS et la Commune, ainsi qu'entre communes, en gardant à l'esprit que chaque décision prise doit l'être au service du citoyen. Enfin, nous avons veillé à promouvoir une approche transversale de l'action communale, intégrant écologie, équité sociale et bonne gouvernance.

Pour 2026, APIC souhaite renforcer encore la transparence et la bonne gouvernance, notamment par des projets tels que la rediffusion des conseils communaux et l'accès direct, via la visio, aux délibérations du Conseil communal. Nous porterons également une vision ambitieuse en matière de climat et de logement, avec l'objectif d'un inventaire exhaustif des logements inoccupés et d'un renforcement des moyens de la régie communale pour favoriser l'accès à un logement durable et passif. Enfin, la solidarité restera au cœur de nos priorités, avec la volonté d'accroître les moyens du CPAS et de dynamiser le réseau solidaire local afin de soutenir les personnes les plus fragilisées.

APIC continuera à s'engager, avec responsabilité et détermination, pour une commune plus transparente, plus solidaire et plus durable, au service de toutes et tous.

> **Pour le groupe APIC, Chantal Vanvarebergh, Michelle Fokoué, Charles de Le Hoye, Marie-Amandine della faille**



## EXPRESSION POLITIQUE ECOLO

### UN BUDGET COMMUNAL 2026 EN MODE SURVIE

Lors du dernier conseil communal, nous votions le budget. Il va sans dire que celui-ci est particulièrement compliqué au vu des nouvelles charges à venir imposées aux communes par les gouvernements MR-Engagés à la région et au fédéral. Un mot pour résumer le budget : survie. Sans mentionner le fait que des chouettes initiatives financées par d'autres niveaux de pouvoir vont disparaître sans intervention de la commune à cause d'une fin de subsides qui alimentaient pourtant le tissu social et économique de nos régions.

Autre point d'attention, nous vous parlions il y a quelques mois du plan stratégique transversal de la commune qui abordait de grandes lacunes en matière de mobilité et de logement. Le budget de la commune ne semble pourtant pas du tout prioriser une action qui aura le moindre impact sur la mobilité, si ce n'est de rénover certaines routes pour les voitures.

Nous avons aussi souligné les 81 261€ prévus pour remplacer les ampoules de l'éclairage public par du LED. Nous sommes évidemment favorables à ce remplacement. Mais un courrier d'ORES a attiré notre attention. Celui-ci stipule que la commune peut ne pas remplacer toutes les ampoules, et que les lampes non remplacées seraient désactivées. Il existe une carte reprenant

les éclairages publics qui sont inutilement gênants pour la biodiversité car ils ne sont pas à proximité d'habitations. Cette carte a été produite par le SPW ARNE afin de faciliter la mise en œuvre par les communes de leur plan climat. En effet, désactiver certains points lumineux permettrait de faire des économies à 2 niveaux : pour le remplacement de l'ampoule par du LED et pour l'énergie consommée ensuite. Sans mentionner le principal avantage : renforcer la trame noire, qui est un ensemble connecté de corridors écologiques, avec un niveau d'obscurité suffisant pour la biodiversité nocturne. Cette continuité obscure préserve les habitats nocturnes et l'équilibre des écosystèmes pour de nombreuses espèces de nos campagnes. Après notre intervention, la majorité a affirmé que l'administration serait chargée d'étudier ce qu'il est possible de faire de notre proposition. Nous espérons qu'un suivi sera réellement mis en place, pour les raisons budgétaires, de biodiversité et de climat évoquées.

Pour terminer, la locale Ecolo vous souhaite une bonne année et ses meilleurs vœux pour 2026 !

> **Pour le groupe ECOLO, Gaëtan Debaene**



## BROYAGE DE BRANCHAGES

Dans le cadre de l'action «Le Printemps au naturel», notre commune a décidé **de mettre gratuitement un broyeur de branchages à la disposition de la population** pendant la période du **23/03/2026 au 27/03/2026**.

**INSCRIPTIONS : du 16/03 jusqu'au 20/03/2026, uniquement par téléphone au 067/ 64 85 10**

### ATTENTION :

- Ne sont acceptés au broyage que les bois végétaux (restants de taille de Haie, etc...) et pas les planches de bois et autres morceaux de bois de menuiserie.
- Les personnes du service travaux effectuent le broyage devant l'habitation du demandeur. Les branches et branchages devront se trouver à un endroit accessible au tracteur et au personnel, le plus près possible de la



voie publique; le tracteur ne pénétrera pas dans l'espace privé.

- Le broyeur est réservé à une utilisation domestique et la quantité de branches (avant broyage) est strictement limitée à 3m³ par domicile.
- Le broyat, pouvant servir de couvre-sol pour empêcher les mauvaises herbes de pousser, reste déposé chez l'habitant.



MA COMMUNE C'EST  
**OUI**  
AUX LANGUES RÉGIONALES

## RIYONE :

Poukè mète in mur' alintoûr du cimintière ? :  
lès cîs qui sont d'dins nè peuv'tè mau d' s'incouri yè  
lès cîs qui sont dêwoûr nè cach'tè ni à rintrer !



## LE COLLÈGE COMMUNAL D'ITTRE

**Christian FAYT**, BOURGMESTRE  
0473/78 32 68 - c.fayt@ittre.be

**Pascal HENRY**, 1<sup>ER</sup> ÉCHEVIN  
0471/91 01 61 - p.henry@ittre.be

**Fabienne MOLLART**, 2<sup>ÈME</sup> ÉCHEVINE  
0474/23 12 64 - f.mollaert@ittre.be

**Lindsay GOREZ**, 3<sup>ÈME</sup> ÉCHEVINE  
0496/34 50 63 - l.gorez@ittre.be

**Jacques WAUTIER**, 4<sup>ÈME</sup> ÉCHEVIN  
0470/37 09 30 - j.wautier@ittre.be

**Françoise PEETERBROECK**,  
Présidente du CPAS  
0476/98 20 61 - f.peeterbroeck@ittre.be

**Carole SPAUTE**, Directrice générale



## ÉTAT CIVIL : du 25/11/2025 au 24/12/2025

Suite à l'entrée en vigueur de la loi européenne sur la protection de la vie privée et du règlement général sur la protection des données (RGPD), les listes des naissances et des mariages ne pourront plus paraître dans le bulletin communal sans le consentement préalable et explicite des personnes concernées.

Sachant que la population apprécie être informée de ces heureux événements, il sera dorénavant demandé aux parents des nouveaux-nés ou aux futurs époux de marquer leur accord pour la publication de l'information

relative à la naissance ou au mariage.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter au 067/79.43.25 ou via [population@ittre.be](mailto:population@ittre.be).

### DÉCÈS

**GIVRON JACQUES** (11/03/1947 – 22/11/2025)

**BOSHOUWERS IRÈNE** (18/06/1944 – 25/11/2025)

**DARC PAULA** (01/02/1926 – 25/11/2025)

**RENARD EMILE** (12/11/1928 – 25/11/2025)

**CUSTINNE HUGUETTE** (03/08/1929 – 27/11/2025)

**BEKAERT FRANCIS** (14/11/1968 – 07/12/2025)

**TORDEURS JEAN** (08/09/1938 – 09/12/2025)

**BEJAER EDOUARD** (22/04/1938 – 16/12/2025)

**FEUILLAX CLAUDINE** (30/04/1943 – 22/12/2025)

### MARIAGES

**DE KLEERMAEKER NATHAN ET CHAMPEAUX ELODIE** le 13/12/2025

**HENRY FABIAN ET WAFFLARD LAURA** le 20/12/2025

## PROCHAINS CONSEILS COMMUNAUX:

**10 FÉVRIER 2026 à 19h00**

**17 MARS 2026 à 19h00**

**SALLE DU CONSEIL COMMUNAL  
RUE PLANCHETTE, 2 - ITTRE**

## Bulletin d'Informations Communales

Éditeur responsable : **Le Collège communal**

Coordination et mise en page : **Frédérique Joris**

Impression : **Rossel**